

INTRO : L'HISTOIRE ET LES DATES MARQUANTES DE L'ASSOCIATION

L'ATMP 01 est une association gérant un Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM). Elle voit le jour en 1973, créée par M. BELLIER, Président de l'ADAPEI de l'Ain, soucieux de différencier la gestion des biens de celle de la prise en charge. Dès le départ, son objectif ne se limite pas aux personnes en situation de handicap mais s'ouvre à toute personne bénéficiant d'une mesure de protection, quel que soit le type de handicap, d'hébergement et de mesure de protection. Elle est spécialement habilitée par le Procureur de la République du département de l'Ain et par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité.

Elle fonctionne avec des bénévoles jusqu'à l'obtention d'un 1^{er} financement en 1979 qui permet l'embauche d'une salariée comptable. Le 1^{er} directeur, M. Jean-François JOLY, est recruté en 1984. Au fil des années et des mesures confiées par les tribunaux d'instance du département, l'association a poursuivi son extension : 270 mesures en 1984 ; 330 mesures en 1986 ; 470 mesures en 1988 ; 700 mesures en 1990 ; 1053 mesures en 1993 1520 mesures en 1997. Face à l'augmentation de son activité sur l'ensemble du département, l'association fait le choix de se rapprocher des majeurs protégés en créant des antennes départementales à proximité des tribunaux d'instance : Nantua en 1986 ; Belley en 1988 et Trévoux en 1990. En 2001 M. Claude BOUVARD succède à M. BELLIER comme président. En 2003 l'association fait le choix, précurseur, de lancer une démarche qualité et obtient sa certification ISO 9001 2000 en 2006.

M. Pascal DELOLME succède à M. Jean-François JOLY en 2009 au poste de Directeur et M. Christophe CLERC lui succède en 2011. Les postes de chefs de service éducatifs sont créés en 2009. Ils intègrent l'équipe de Direction constituée du Directeur, d'un chef comptable et d'une cheffe de service administratif. L'équipe de Direction se renouvelle, s'étoffe et se professionnalise au long des années qui suivent. Le Comité de Direction (CODIR) mis en place dès 2009 est complété par un Comité Technique (COTECH) en 2022. Cette dernière instance réunit les Cheffes de service et la Directrice adjointe pour traiter des dossiers techniques.

En 2021, M. Patrick BARDET est élu à la Présidence de l'ATMP. Il succède à M. Claude BOUVARD, qui quitte la présidence après 20 ans de militantisme actif.

1- VALEURS FONDATRICES DE NOTRE ACTION :

La valeur première de l'association est la laïcité c'est-à-dire le respect des opinions des personnes accompagnées et l'absence de tout prosélytisme de la part de nos professionnels. L'association garantit l'exercice de la pleine citoyenneté pour toutes les personnes qu'elle accompagne. L'association est garante du respect de l'ensemble des lois, réglementation et textes encadrant son mandat. L'association est signataire de la charte des droits et libertés de la personne majeure protégée. Elle est également signataire de la charte de l'UTRA PJM. Elle prône, au travers d'une charte intégrée à son livret d'accueil, la bientraitance de la personne protégée.

Valeurs dirigées vers les personnes protégées :

L'association est porteuse de valeurs humanistes. Elle accompagne à l'autonomie les personnes quelle que soit leur vulnérabilité. Elle accompagne les personnes protégées dans le respect de leur environnement de vie et de leur libre arbitre. Elle défend une intervention de proximité auprès de l'utilisateur pour s'assurer qu'il dispose de toutes les aides auquel il peut prétendre pour favoriser son autonomie au quotidien. Elle garantit à la personne protégée l'accès à l'ensemble des informations la concernant notamment par l'utilisation de moyens numériques ouverts aux usagers qui le souhaitent et disposent des outils nécessaires. Elle défend un accueil de qualité, ouvert au public tous les jours de la semaine du lundi au vendredi.

Valeurs d'organisation :

L'association prône un ancrage territorial de proximité afin d'assurer un accueil et un accompagnement au plus près du lieu de vie de la personne protégée. Elle assure une continuité de service quelles que soient les absences des professionnels en charge. Elle développe une démarche qualité, adaptée à ses objectifs, validée par une certification à la norme ISO 9001 2015. Elle garantit transparence, rigueur et intégrité dans l'ensemble de son organisation.

Tous les professionnels de l'association sont diplômés et formés régulièrement afin d'approfondir leurs connaissances et leur pratique. L'association promeut un management bienveillant, ouvert, assurant un climat social serein. L'association met en œuvre une politique collégiale dans ses différentes instances Conseil d'Administration (CA), Comité de Direction (CODIR) et Comité Technique (COTECH).

Elle soutient que son action n'a de sens qu'inscrit dans un partenariat territorial avec les acteurs locaux dense, dynamique et complémentaire. Elle valide son partenariat par des conventions.

2- LES ENJEUX AUXQUELS LE PROJET ASSOCIATIF REpond

Enjeux sociétaux :

L'association s'assure que toutes les personnes protégées sont en mesure d'accéder à leurs droits et aux soins médicaux qu'elles souhaitent. Elle assure la protection des biens et des personnes. Elle inscrit son action dans une approche de société inclusive à savoir une société où les personnes porteuses de handicap sont le plus possible intégrées. A ce titre, l'action de l'association participe à :

- Eliminer la maltraitance financière ;
- Eviter le « sans abrisme » ;
- Réduire le nombre de personnes qui passeraient sous le seuil de pauvreté ;
- Réduire considérablement les cas de découverts bancaires ;
- Sécuriser et valoriser le patrimoine immobilier et financier ;
- Augmenter le répit des aidants familiaux ;
- Eviter l'entrée non choisie en institution ;
- Maintenir le lien et contribuer à la stabilisation psychologique.

Enjeux organisationnels :

L'association est garante de la sécurité et du contrôle de la régularité des opérations financières réalisées pour le compte des majeurs protégés. Pour cela elle met en place des procédures internes et externes qui la garantissent. Elle inscrit son action dans le respect des liens avec les magistrats et les autorités de contrôle.

Elle fait preuve d'agilité organisationnelle pour faire face aux aléas sociétaux et à l'évolution du cadre légal. Elle développe une politique de recrutement adaptée à ses besoins dans un environnement sociétal en constante évolution. L'association est attentive à la qualité de vie au travail de tout le personnel et privilégie le dialogue social.

3- ORIENTATIONS POLITIQUES

L'association est soucieuse de la pérennité de son instance de représentation et pour cela poursuit l'ouverture à de nouveaux adhérents.

L'association veille à développer son partenariat institutionnel. Elle poursuit son adhésion et sa participation active à l'union UTRA PJM et aux fédérations FNAT et UNAPEI.

Elle concourt ou peut développer d'autres partenariats si le besoin s'en fait sentir. Elle est en mesure de répondre aux appels à projet et appels d'offres en lien avec son activité.

L'association veille à développer la participation des usagers notamment au travers de ses groupes d'expression et de la participation à titre d'invités observateurs des personnes protégées à l'assemblée générale. L'association reste attentive à l'évolution des besoins du public accueilli et des politiques publiques par la création de nouveaux services ou de nouvelles réponses. Elle développe une communication adaptée aux enjeux de son activité.

A Bourg, le 17 mai 2022

Patrick BARDET

Président